

#### **14. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. La direction évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines, et tout changement dans ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés. L'illiquidité des marchés du crédit, la volatilité des marchés boursiers, des marchés des devises et de l'énergie ainsi que la baisse des dépenses de consommation sont autant de facteurs qui ont renforcé l'incertitude inhérente à ces estimations et hypothèses. Comme les événements futurs et les effets qu'ils entraînent ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Tout changement dans ces estimations découlant de l'évolution constante de la conjoncture économique sera présenté dans les états financiers des périodes futures.

##### ***Stocks***

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux montants. Pour les stocks de ses magasins de détail, Loblaw doit faire des estimations et formuler des jugements pour i) déterminer les facteurs d'actualisation utilisés pour convertir les stocks au coût après le dénombrement des stocks en magasin et ii) évaluer les pertes de stocks qui surviennent entre le dernier dénombrement des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés en magasin sont convertis au coût en appliquant un facteur d'actualisation aux prix de vente au détail. Ce facteur est déterminé selon les catégories et calculé en fonction des marges brutes historiques, et il est révisé régulièrement pour s'assurer qu'il demeure raisonnable. Les pertes, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'estimation des articles manquants entre le dernier dénombrement et la date du bilan. Tout écart entre les pertes réelles et les pertes estimatives aura une incidence sur les stocks et le bénéfice d'exploitation. Des changements ou des écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

Au premier trimestre de 2008, la société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », (« chapitre 3031 »), qui a remplacé le chapitre 3030 portant le même titre. Le chapitre 3031 établit des directives sur la détermination des coûts et exige que les stocks soient évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

Pour de plus amples renseignements sur les stocks, se reporter aux notes 2 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

##### ***Avantages sociaux futurs***

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de la société sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, l'âge à la retraite, le taux de cessation d'emploi et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

## Rapport de gestion

Les trois hypothèses les plus importantes sont le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date d'évaluation choisie par la société, soit le 30 septembre, à l'égard d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le coût net des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes pour 2008 étaient de 5,5 % et 5,4 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux de 5,1 % et 5,1 %, respectivement, en 2007. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le coût net des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes pour 2009 ont augmenté pour s'établir à 6,0 % et à 5,7 %, respectivement, au Canada, et ont augmenté pour s'établir à 7,0 % et 7,0 %, respectivement, aux États-Unis.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs de ces régimes est fondé sur la conjoncture actuelle, la composition des actifs, la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées et les rendements historiques. La société a réduit le taux de rendement prévu à long terme des actifs de ces régimes, le portant à 7,25 % au Canada et à 7,75 % aux États-Unis, en déterminant le coût de ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2009. Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société affichaient un rendement annualisé sur 10 ans de 6,3 % à la date d'évaluation de 2008. Le rendement annuel réel pendant cette période de 10 ans a varié en fonction de la conjoncture.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2008 était fondé sur des données externes et les tendances historiques de la société concernant les coûts des soins de santé. En 2009, le taux de croissance de ces coûts est estimé à 9,5 % et il devrait se replier graduellement pour s'établir à 5,0 % vers 2015 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles présentent un degré d'incertitude et les résultats réels pourraient être différents. Conformément aux PCGR du Canada, les écarts entre les faits réels et les hypothèses ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses sont cumulés dans les gains et les pertes actuariels nets et amortis sur des périodes futures, ce qui touche le coût constaté des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et l'obligation au titre des prestations constituées des périodes futures. Bien que la société estime que ses hypothèses sont appropriées, tout écart important entre les faits réels et les hypothèses peut avoir des répercussions considérables sur ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur les coûts futurs.

De plus amples renseignements sur les régimes de retraite et autres régimes de la société, y compris une analyse de sensibilité portant sur la modification des hypothèses clés, sont fournis dans la note 17 afférente aux états financiers consolidés et dans la section sur les cotisations aux avantages sociaux futurs dans la rubrique « Risques d'exploitation et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

### **Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie**

Les écarts d'acquisition d'une unité d'exploitation ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi des écarts d'acquisition devra être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition sera constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite. Toute dépréciation des écarts d'acquisition entraînera une réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition figurant au bilan consolidé ainsi que la comptabilisation d'une charge hors caisse au titre de la dépréciation dans le bénéfice d'exploitation de l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, le chiffre d'affaires, les résultats et les dépenses en immobilisations ainsi que les taux d'actualisation et les taux de croissance finals futurs prévus. Le chiffre d'affaires, les résultats et les dépenses en immobilisations futurs prévus concordent avec les plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie. Ces estimations et hypothèses pourraient changer à l'avenir compte tenu de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la modification des stratégies commerciales.

Au cours du quatrième trimestre de 2008, la société a effectué son test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a établi que leur valeur comptable n'avait subi aucune dépréciation. Après la fin de l'exercice, Weston Foods a procédé à une restructuration de ses activités par suite de la cession de sa division de produits de boulangerie frais aux États-Unis. Cette réorganisation a modifié la composition des unités d'exploitation de Weston Foods aux fins du test de dépréciation. Ainsi, Weston Foods s'attend à inscrire une réduction de valeur en ce qui a trait à une partie de l'écart d'acquisition résiduel lié aux activités de confection de biscuits anglais, de biscuits, de cornets et de gaufrettes d'un montant d'au plus 60 millions de dollars US au premier trimestre de 2009.

Les actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie, qui se composent principalement de certaines marques de commerce et marques de Weston Foods, sont évalués au moins une fois l'an afin de vérifier s'ils ont subi une dépréciation. Toute dépréciation éventuelle est établie en comparant la juste valeur de l'actif incorporel à durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. Si la première est supérieure à la seconde, on juge que l'actif incorporel n'a pas subi de dépréciation. Dans le cas contraire, il y a dépréciation et celle-ci correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable, et elle entraînera l'inscription d'une réduction de la valeur comptable de l'actif incorporel dans le bilan consolidé et la constatation d'une charge hors caisse au titre de la dépréciation dans le bénéfice d'exploitation de l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de ses marques en utilisant la « méthode de l'exemption de redevances », qui est un modèle de flux de trésorerie actualisés. Pour établir cette juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires, des taux de croissance finaux, des taux de redevances et des taux d'actualisation futurs prévus. Les prévisions du chiffre d'affaires futur concordent avec les plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et les taux d'actualisation sont fondés sur le coût des capitaux propres après impôts en vigueur au sein de l'industrie. Ces estimations et hypothèses pourraient changer à l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la modification des stratégies commerciales.

Au cours des quatrièmes trimestres de 2008 et de 2007, la société a effectué son test de dépréciation annuel des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et a établi que leur valeur comptable n'avait subi aucune dépréciation.

#### ***Impôts sur le bénéfice***

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans divers territoires, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, le moment où les écarts temporaires seront résorbés et la possibilité que les autorités fiscales procèdent à la vérification des déclarations déjà produites. La direction estime que la provision pour les impôts sur le bénéfice est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle.

À la date du bilan, les actifs d'impôts futurs sont examinés afin de déterminer si une provision pour moins-value est requise. C'est le cas lorsque l'on juge improbable que le bénéfice imposable futur projeté sera suffisant pour réaliser les économies d'impôts futurs.

Des changements ou des écarts dans les estimations ou les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des variations des soldes d'impôt exigibles ou futurs dans le bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge d'impôts dans les états consolidés des résultats, et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

#### ***Immobilisations***

Les immobilisations destinées à être détenues et utilisées sont soumises à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable des immobilisations sur leur juste valeur. Comme il est précisé dans la note 15 afférente aux états financiers consolidés, la société a soumis certaines immobilisations à un test de dépréciation dans les secteurs d'exploitation de Weston Foods et de Loblaw, en raison d'une situation donnant à croire que leur valeur comptable ne pourrait peut-être pas être recouverte. Les estimations des flux de trésorerie futurs sont le facteur décisif à l'égard des tests et des calculs de dépréciation. La société estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur ses plans internes. Ces plans représentent les meilleures estimations du moment quant à ses flux de trésorerie futurs, mais pourraient changer à l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la modification des stratégies commerciales. Des changements ou des écarts dans ces estimations peuvent entraîner des variations au chapitre des immobilisations dans le bilan consolidé et l'imputation d'une charge au bénéfice d'exploitation dans l'état des résultats.

#### ***Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales***

En 2005, Loblaw a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la TPS sur certains produits vendus sur lesquels cette taxe n'a pas été correctement facturée ni versée, et à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans ses autres secteurs d'activité pour diverses périodes. Le montant résiduel à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales, ou des règlements intervenus avec celles-ci, et il pourrait donc différer de ce montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant résiduel à payer au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle ajustera le montant résiduel à payer en conséquence. Des changements au montant résiduel à payer peuvent entraîner l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.